

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	27.09.2015	17:17	15.354	DFS	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Corine Bolay Mercier

**Titre:** La concurrence entre cantons, quelles conséquences pour les finances neuchâtelaises?

**Contenu:**

La réforme RIE III impose l'abolition des régimes fiscaux spéciaux accordés à certaines entreprises. Les cantons, du coup, changent de cap et imposent différemment les bénéfices des entreprises. Le canton de Vaud propose ainsi une baisse du taux d'imposition ordinaire des bénéfices à 13,8%. Le canton de Genève annonce un taux de 13%. Fribourg semble suivre avec un taux identique. Notre canton a depuis trois ans déjà un taux d'imposition de 15,7%. Cette concurrence fiscale malsaine, entre cantons, exerce des pressions trop fortes sur les budgets des collectivités publiques.

Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat quant à la concurrence que les bas taux vaudois et genevois exercent par rapport à notre canton?

Est-il en mesure d'estimer les modifications éventuelles au niveau des impôts perçus auprès des personnes morales?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Corine Bolay Mercier	
<b>Autres signataires (nom, prénom)</b>	
Martine Docourt Ducommun	
Annie Clerc	
Johanne Lebel Calame	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**